



## PRÉVOYANCE

—  
Les taux de  
cotisation  
personnel  
cadre

# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU COMMERCE DES ARTICLES DE SPORT ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS (3049)

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2012

### GARANTIES

Rente Éducation OCIRP	0,04 % TA*
Incapacité de travail	0,51 % TA*
Invalidité	0,35 % TA*
Décès	0,73 % TA*
<b>TOTAL PRÉVOYANCE</b>	<b>1,63 % TA*</b>

Répartition de la cotisation :  
1,50% TA à la charge de l'employeur  
0,13% TA à la charge du salarié

\*TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.